



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Alain HOUPERT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Florence LUCISANO	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Philippe BELLEVILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : VOEUX ET QUESTIONS ORALES
Desserte TGV Paris – Dijon – Lausanne

Pour le service annuel 2020, LYRIA prévoit de supprimer un aller-retour TGV Paris – Lausanne via Dijon, Dole et Frasné.

Aujourd'hui, sur les 5 allers-retours TGV Paris – Lausanne, 4 allers-retours transitent à Dijon et 1 seul aller-retour transite à Genève. Dès décembre 2019, l'opérateur de transport LYRIA offrira 6 allers-retours Paris – Lausanne dont 3 allers-retours via Dijon et 3 allers-retours via Genève.

La perte d'une liaison TGV Paris - Lausanne vient s'ajouter aux dégradations de l'offre TGV subies ces dernières années en gare Dijon Ville et notamment sur les relations entre la métropole dijonnaise et certaines villes suisses (Berne, Lausanne, Neuchâtel,...).

Cette décision, prise unilatéralement et sans concertation, est inacceptable pour la métropole dijonnaise qui s'est engagée dans des projets touristiques ambitieux, comme en témoignent la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin ou la rénovation du Musée des Beaux-Arts. Ces équipements métropolitains structurants participeront activement à la dynamique d'échange et de coopération entre les territoires et nécessiteront une offre TGV de qualité pour absorber les flux engendrés.

Par ailleurs, dans le sens Lausanne – Dijon – Paris, le TGV Lyria supprimé sera le dernier TGV au départ de Dijon (20h23). Ainsi, dès décembre 2019, le dernier TGV de Dijon vers Paris sera celui de 19h26. Ces ajustements horaires ne répondent pas aux attentes d'usagers qui, ces derniers temps, sollicitent régulièrement la collectivité par rapport à ces dégradations, tant en termes de fréquences que d'amplitude horaire.

Dijon, capitale de la région Bourgogne – Franche-Comté et carrefour ferroviaire, souhaite conforter sa position de métropole entre Paris, Strasbourg et Lyon. A ce titre, elle entend bénéficier de dessertes TGV à la hauteur de son attractivité et rayonnement. Aux côtés de la région Bourgogne-Franche-Comté et des territoires concernés, Dijon Métropole s'est déjà mobilisée en ce sens auprès de la SNCF et de LYRIA.

Au vu de ces éléments, le Conseil de Dijon Métropole réuni le 7 février 2019 demande :

- à ce que LYRIA revoit cette décision ou le cas échéant, propose des solutions alternatives,
- à ce que LYRIA propose une grille horaire plus adaptée et notamment un départ de Dijon vers Paris plus tardif.

LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **d'adopter** le vœu et la motion proposée par la région Bourgogne – Franche-Comté (annexée en pièce jointe)

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0